

Sujet : [INTERNET] Projet d'un parc éolien sur les communes de SAINT-GEORGES-DU-BOIS et BENON

De : Loïc Petit <loic.petit3@gmail.com>

Date : 21/12/2020 10:55

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Le projet présenté sur les communes de Benon et Saint Georges du bois est particulièrement mal placé entre deux massifs forestiers. La Plaine d'Aunis est très pauvre en bois d'une telle densité et on vient mettre des éoliennes dans ce secteur. Ces bois abritent des espèces de rapaces nicheurs qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation environnementale.

Je pense notamment au circaète Jean Le blanc dont la présence à lui seul devrait exclure la construction d'éoliennes à moins de 10 km de son nid. Il a un territoire d'alimentation très étendu et une zone de chasse entre 20 et 100 m de haut soit bien moins que la hauteur des mâts et des pales des éoliennes envisagées.

Le projet se situe en partie dans le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (commune de Benon) et le bureau du Parc a défini des zones de compatibilité avec l'éolien et ce secteur n'en fait pas partie.

Le PLUI d'Aunis Atlantique qui vient de faire l'objet d'une consultation publique a exclu la commune de Benon des zones pouvant accueillir un projet éolien.

D'autres éoliennes sont déjà implantées sur ce territoire et des projets sont en cours d'instruction. Celui-ci vient fermer entre un peu plus le front de migration nord-sud.

Pour ces diverses raisons j'émet un avis très défavorable à ce projet.

Loïc Petit

7 rue du bateau

17230 Marans